

<https://www.snetap-fsu.fr/Entretiens-manageriaux-du-plan-managerial.html>



Entretiens managériaux du plan managérial

- CAP/CCP -

Date de mise en ligne : jeudi 10 janvier 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

La présente note de service a pour objet de présenter les modalités de mise en oeuvre des entretiens managériaux tels que prévus à l'action 18 du plan managérial

Modalités de mise en oeuvre

1. Principe de volontariat

Les entretiens de management sont proposés par les [IGAPS](#) aux agents concernés et mis en oeuvre sur la base du volontariat.

2. Public cible

Les agents concernés par cette action sont :

- les adjoints aux sous-directeurs et les chefs de bureau en administration centrale,
- les chefs de service et adjoints aux chefs de service sur site distant, gérés et payés par le MAA en [DRAAF](#), DDT(M) et DD(CS)PP,
- les directeurs et directeurs adjoints d'[EPLEFPA](#),
- les secrétaires généraux d'EPLEFPA.

Cette procédure est mise en place au travers d'un entretien réalisé par un IGAPS :

- dans les 3 ans après la prise du 1er poste de responsabilité,
- après une dizaine d'années pour la confirmation des talents.

[lire la suite](#)